

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/121

**Objet** : 121- Marché n°VN25036 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie et création de locaux de la DGFIP

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société AGENCE D'ARCHITECTURE EVE – RICHARD – THINON,

### Décide

- De signer le marché n°VN25036 – « **Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie et création de locaux de la DGFIP** » avec la société AGENCE D'ARCHITECTURE EVE – RICHARD – THINON, domiciliée au 48 PL DU CHAMP DE MARS, 50000 SAINT-LO.
  - o Taux de rémunération : 9,80%  
*(du montant prévisionnel des travaux : 1 483 000 € H.T.)*
  - o Montant des prestations : 145 334 € H.T.

Fait à Vire Normandie, le 03 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250903-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

